

Avec vous, là où ça compte.

Régime de retraite individuel

Le service

Le régime de retraite individuel, très performant sur le plan fiscal, permet de maximiser les montants à capitaliser pour la retraite. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées où chaque année de participation donne droit à une rente viagère. Ce régime permet, entre autres :

- D'indexer la rente et d'instaurer certaines garanties en cas de décès prématuré
- De capitaliser la rente par des cotisations déductibles d'impôt
- De générer un rendement de la caisse de retraite à l'abri de l'impôt
- De permettre des cotisations supérieures à celles permises par un REER conventionnel

La clientèle cible

Les hauts salariés qui désirent verser plus que la contribution maximale au REER et ainsi capitaliser des sommes plus importantes pour la retraite.

Les avantages pour le client

Le régime de retraite individuel vous appartient et les capitaux investis ne peuvent retourner dans l'entreprise. Il est très facile à administrer et vous procure :

- Des économies fiscales importantes
- La propriété des surplus actuariels
- Des prestations plus élevées à la retraite

Les professionnels de Mallette ont déjà conçu plus de 800 régimes différents et plus de 700 sont toujours dans l'état de capitalisation de l'épargne. Ils vous conseilleront afin de maximiser les sommes à capitaliser tout en bénéficiant de toutes les économies fiscales permises.

Mallette s'occupe de tout... sauf de gérer l'actif des régimes directement ou indirectement. Le conseiller en épargne de votre institution financière saura vous guider.